

Rapport de la commission des finances sur le préavis 3/2025 : Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que la création d'un système de chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Composée de Mme Anne Baehler Bech, MM Nicolas Potterat et Christian Currat, en l'absence de Mme Chantal Ostorero, excusée, et en présence, en qualité d'invité sans droit de vote, de M. Stéphane Massy, la Cofin a discuté du préavis cité en titre lors de ses séances des 22 et 27 avril 2025. Le 22 avril, elle s'est entretenue avec M. Jean-Yves Cavin, Municipal qu'elle remercie de sa disponibilité et des précisions apportées.

M. Christian Currat a, par ailleurs, assisté à la séance de la Commission ad-hoc qui s'est réunie le 15 avril 2025 en présence de M. Jean-Yves Cavin, Municipal et de M. Baptiste Jaquet, chef de service.

Eléments généraux

Le préavis porte sur deux éléments : la réfection des conduites d'eau du bourg de Grandvaux et la mise en place d'un réseau de chauffage à distance (CAD).

S'agissant du premier élément, la Cofin soutient le projet et l'enveloppe financière proposés.

S'agissant du second élément, la Cofin salue le travail effectué suite au préavis 14/2022 et trouve important que notre Commune, lorsqu'elle le peut, recherche des solutions concrètes pour faciliter la transition énergétique en cours. Dans le cas concerné par le préavis : il s'agit de profiter de la rénovation indispensable des réseaux d'eau de Grandvaux pour mettre en place un CAD avec de l'énergie issue de la pose de sondes thermiques sous les nouvelles canalisations du bourg.

Ce projet de CAD est d'autant plus intéressant que, vu la topologie du bourg de Grandvaux, il n'est pas aisé pour les propriétaires (dont notre commune) de mettre en place des solutions leur permettant de sortir d'une production énergétique liée au mazout ou à l'électricité, tant en fonction de limites techniques, sonores, géographiques que financières.

Le projet proposé est ainsi le fruit d'un travail technique très important, réalisé en contactant les propriétaires concernés.

Eléments de réflexion concernant le projet de CAD alimenté par des sondes thermiques

Trouvant le projet séduisant et novateur, s'inscrivant dans la démarche initiée par le préavis accepté par notre conseil en 2022, la Cofin tient cependant à relever à ce stade les éléments suivants :

- Selon le Municipal et son chef de service : les travaux concernant la réfection des conduites d'eau du bourg de Grandvaux sont indispensables et doivent être menés dans les deux ans à venir au plus tard. La zone la plus délicate, qui cause déjà de nombreux soucis, est celle de la ruelle de l'église. Le projet de CAD/sondes, de son côté, ne peut exister indépendamment du changement des conduites d'eau. Cela veut dire que le projet de CAD/sondes ne se fera que simultanément au remplacement des conduites mais pas avant, ni surtout après.
- Dans le préavis, il est souvent question de risques techniques et financiers. Ceux-ci doivent être mesurés le plus précisément possible car, en réalisant ces travaux, notre commune deviendrait un fournisseur d'énergie, ce qui n'est actuellement pas le cas, y compris dans la mise en place du CAD à Cully.
- Le nombre relativement faible de lettres d'intention reçues, sachant que parmi celles-ci, cinq bâtiments sont communaux, fait réfléchir tant sur les risques qui en découlent que sur l'envergure du projet. En effet, la quantité d'énergie produite correspondra à celle nécessaire au chauffage (voire au refroidissement) des bâtiments parties prenantes du projet. Un surplus d'énergie ne proviendra que de la différence résultant d'une meilleure isolation des bâtiments concernés. Dans le cas où chaque bâtiment relié au CAD devait être isolé du mieux possible, au maximum un nombre semblable de bâtiment supplémentaire pourrait être relié (cela sous réserve du volume et des spécificités de chaque bâtiment)
- Les réserves actuelles de nombreux propriétaires envers ce projet sont avant tout liées à des questions financières (coût de l'installation, coût de l'isolation, coût du kw/h de l'énergie achetée à la commune). A cela s'ajoutent les incertitudes techniques, notamment liées aux possibilités de chauffer avec de l'eau moins chaude que celle fournie par le mazout, l'électricité ou le gaz, à la nécessaire isolation des bâtiments, qui ne sont pour la grande majorité pas « modernes » et homogènes et à la technologie choisie
- La future loi cantonale sur l'énergie devrait être débattue devant le Grand Conseil cet automne. Une entrée en vigueur de celle-ci pourrait intervenir fin 2026/début 2027. Elle devrait notamment apporter des précisions sur la politique des subventions cantonales, notamment en matière de CAD et d'assainissements, de même qu'une date butoir pour la fin des énergies fossiles (2040 ?). Cette législation devrait permettre aux propriétaires d'y voir un peu plus clair quant à leur avenir énergétique et à mieux se positionner envers le projet ici proposé

- Suite à ceux du bourg de Grandvaux, les réseaux d'eau des bourgs d'Epesses et de Riex devront également être assainis à moyen terme. Ces réseaux datent plus ou moins de la même époque que ceux de Grandvaux, mais résistent pour le moment un peu mieux. S'agissant du bourg de Cully, le réseau de CAD qui se met en place sur le plateau de la gare/hôpital pourrait permettre un raccordement plus large de bâtiments du bourg et ouvre certaines perspectives. Quant au bourg d'Aran, la topologie est différente et doit permettre un champ plus vaste de solutions possibles pour la transition énergétique.
- Bien qu'étroitement imbriqués, la mise en place d'un CAD et la production d'énergie sont deux éléments cependant distincts : par exemple, l'énergie du CAD de Grandvaux n'aura pas la même origine que celle du CAD du plateau de la gare/hôpital (sol/sondes vs lac ; microgrid vs électricité achetée).
- Les réseaux du plateau de la gare et du bourg de Grandvaux ne seront pas connectés et ne permettront donc pas une synergie en fonction de l'évolution de la demande ou d'éventuelles pannes.

Position de la Cofin

Compte tenu des éléments de réflexion ci-dessus, la Cofin juge, sur le fond, ce projet toujours pertinent, mais souhaite que la Municipalité profite de la fenêtre d'opportunité qu'offre l'horizon temporel de la réfection des conduites d'eau de Grandvaux, pour éclaircir plus encore les éléments suivants :

- Quel coût et quels risques pour la commune de devenir un fournisseur d'énergie (ressources humaines, responsabilité de fournir de l'énergie en cas de panne, compétences techniques et facturation...) ? Il s'agirait d'une prestation nouvelle pour notre commune et un choix distinct de celui fait pour le CAD du plateau de la gare/hôpital
- Mieux présenter les « risques financiers » plusieurs fois mentionnés : changement de propriétaire, obsolescence de la technologie, évolution des coûts tels qu'intérêts, électricité à acheter, pannes...
- Il a été dit en commission que des propriétaires ayant actuellement manifesté leur intérêt, pourraient, si le projet devait prendre du retard, se retirer du CAD pour choisir d'autres solutions. Dans ce cas, vers quelle(s) solution(s) se dirigeraient-ils ? Ces solutions pourraient-elles être mises en place sans la nécessité du CAD/sondes ou avec une autre source d'énergie pour le CAD ? Seraient-elles compatibles avec la législation à venir ?
- Avec moins de vingt bâtiments concernés, un tel projet pourrait être perçu par les citoyens comme « démesuré » pour une commune de plus de 5000 habitants, dans l'optique des prestations fournies à la population en général. Que faire pour permettre une plus grande modularité du projet (installation de l'ensemble des sondes ? relier les bâtisses par CAD même sans l'installation de toutes les sondes ? Tenter une nouvelle fois de motiver les indécis ? Prendre en charge le coût des pompes à chaleur et facturer celui-ci par une augmentation en conséquence du kw/h jusqu'à l'amortissement de celles-ci) ? Dans ce cadre, un scénario « d'élargissement immédiat » du dispositif proposé

pourrait être étudié par la Municipalité : si la solution du CAD/sondes devient l'unique alternative à moyen terme, quel serait le surcoût pour étendre le dispositif/pour poser plus de sondes directement ou plus tard ? Quelle prise de risque d'investissement supplémentaire cela représenterait-il de partir avec un réseau surdimensionné ? Combien de bâtiments supplémentaires faudrait-il espérer raccorder pour rentabiliser ce surcoût initial ?

- Quel serait le coût pour notre commune en tant que propriétaire foncier (s'agissant notamment de l'isolation nécessaire des bâtiments communaux et des charges à venir) ? Existe-t-il d'autres solutions pour les bâtiments communaux ?
- La Municipalité compte-t-elle inscrire ce projet dans une politique globale de soutien à la transition énergétique ? Il est notamment questions ici des autres bourgs dans lesquels des solutions individuelles sont plus difficilement réalisables. Le cas échéant, quels seraient le coût et les risques pour notre commune ?

Conclusions

Fort de ce qui précède, et en remerciant encore la Municipalité et les employés de notre commune tout en les incitant à poursuivre leur travail, la commission des finances de Bourg-en-Lavaux invite le conseil communal à renvoyer le préavis 03/2025 pour complément d'information, dans le sens de ce qui précède, et ce conformément l'art. 69, al. 2, let. c du règlement de notre conseil.

Bourg-en-Lavaux, le 28 avril 2025

La commission des finances :

Christian Currat (rapporteur)

Anne Baehler Bech

Nicolas Potterat